

Zeitschrift:	Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber:	Suisse magazine
Band:	- (2002)
Heft:	155-156
Rubrik:	Panorama : les faits marquants de l'actualité suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les faits marquants de

Affaires étrangères

■ Depuis le 1^{er} juin, les citoyens de l'Union européenne bénéficient d'un traitement plus favorable en Suisse avec la mise en œuvre progressive de la libre circulation. Les 800 000 citoyens de l'UE qui sont déjà sur le sol helvétique bénéficieront des mêmes conditions de vie et de travail que les Suisses (libre choix du lieu de travail et de résidence, possibilité de changer d'emploi, regroupement familial). Les saisonniers, comme les autres titulaires d'un permis de court séjour, ne seront plus tenus de quitter la Suisse à l'échéance de leur autorisation. En revanche, la Suisse va continuer d'appliquer des contingents pendant cinq ans (15 000 nouveaux permis pour les longs séjours, 115 500 pour ceux de courte durée), et, pendant les deux premières années, priorité sera encore donnée aux travailleurs suisses. La libre circulation totale ne doit être mise à l'essai qu'en 2007, avant une éventuelle reconduction de l'accord, en 2009.

■ La Suisse souhaite l'abolition totale de la peine de mort en Europe, y compris en temps de guerre ou en cas de menace de guerre. Lors de la 110^e session du Comité ministériel du Conseil de l'Europe à Vilnius (Lituanie), elle a signé un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme, visant à la suppression du châtiment suprême en toutes circonstances.

■ Le Conseil fédéral souhaite que le

Parlement approuve une convention signée le 18 janvier qui porte sur des modifications de frontières entre Genève et la France. Les échanges de territoires prévus portent sur 5 578 m².

■ La vice-ministre israélienne de la Défense, Dalia Rabin Pelossof, a effectué une courte visite à Berne, pour faire part des réserves de son pays après l'annonce par la Suisse du réexamen de sa coopération militaire avec l'État hébreu. Le Conseil fédéral a rappelé ses exigences : reprise de la voie des négociations, application du droit humanitaire moderne, garantie de la liberté de mouvement et d'action de Yasser Arafat.

■ L'ancien ambassadeur de Suisse à Berlin, Thomas Borer a annoncé son retrait de la vie diplomatique, sans respecter le délai de résiliation de six mois. Le Conseil fédéral a accepté sa démission à compter du 30 avril. Le Conseil fédéral avait décidé le 10 avril de rappeler à Berne le bouillant ambassadeur, considérant qu'il ne

**ON EST PAS TOUJOURS
LES PREMIERS ... MAIS
LÀ ... ON ASSURE !**



Liniger © 2002

pouvait plus poursuivre sa mission "de manière efficace", après l'écho médiatique dont il faisait l'objet. Thomas Borer compte se diriger vers l'économie privée.

Économie

■ Les grands importateurs de café en Suisse (Coop, Migros, Starbucks, Mercure et Mövenpick) se sont engagés à ne pas vendre de café

communication

■ Les redevances pour la radio et la télévision augmenteront de 1,50 franc par mois dès l'année prochaine. Le Conseil fédéral a autorisé la SSR à procéder à une hausse de 4,1 %. Dorénavant, les ménages disposant d'une TV et d'une radio devront débourser 450,40 francs par an, contre 432,60 aujourd'hui. La taxe annuelle pour la



génétiquement modifié. C'est le résultat d'une campagne lancée en septembre par Swissaid et la Déclaration de Berne. Selon eux, l'introduction de graines de café transgéniques entraînerait la ruine des petits cultivateurs et des ouvriers agricoles.

■ L'hôtellerie suisse a subi un hiver 2001-2002 difficile. Les établissements ont perdu 1,1 million de nuitées (-7,7 %) par rapport aux 14,5 millions enregistrées l'hiver précédent. Leur chiffre d'affaires a reculé de 1,5 % soit une baisse de 170 millions de francs.

Transports,

réception de la radio passera de 162,20 francs à 169 francs, celle pour la télévision de 270,40 francs à 281,40 francs.

Justice et police

■ Après une baisse depuis quatre ans, la criminalité a de nouveau augmenté en Suisse en 2001. L'année dernière, le nombre total des délits a progressé de 1,8 %. Avec 275 591 cas, on est loin du record de 1991 où 360 000 cas avaient été recensés. Les actes de violence sont en hausse alors que les infractions contre le patrimoine, notamment les vols, sont en baisse. À noter qu'un délit élucidé sur deux est commis par un étranger.

■ La liste des personnes soupçonnées par les États-

l'actualité suisse

Unis d'être liées à des réseaux terroristes compte 293 noms en Suisse. Leurs avoirs sont gelés alors qu'elles n'ont pas été entendues par la justice. La Suisse et la Suède souhaitent remédier à l'absence de bases légales, en modifiant le droit international des sanctions.

■ De plus en plus de requérants d'asile déboutés restent en Suisse, parce qu'ils ont détruit leurs papiers ou que leur pays d'origine refuse de les reprendre. Face à ce constat, le PRD demande au Département des affaires étrangères de faire pression sur ces pays, essentiellement africains ou asiatiques. Selon le PRD, les accords commerciaux ou de coopération devraient être soumis à la condition que les États bénéficiaires acceptent de reprendre leurs ressortissants expulsés de Suisse.

Seconde Guerre mondiale

■ Le Fonds suisse en faveur des victimes de l'Holocauste a versé quelque 295 millions de francs à 390 000 survivants. Plus de 80 % de la somme sont allés à des victimes juives.

■ Le futur traitement des fonds en déshérence est loin d'être réglé. En raison des critiques soulevées par les banques face au contrôle étatique, le Conseil fédéral va revoir sa copie. Le nouveau projet de loi devrait faire plus de place à l'autorégulation. Le Département fédéral des finances va instituer une commission d'experts qui devra établir un rapport d'ici la fin 2003. Les banques s'opposent à l'obligation d'annoncer les fonds à un centre institué par l'État et à leur publication. Les sociétés d'assurances pensent, elles, que la future loi

ne devrait s'appliquer qu'aux assurances vie impliquant la constitution d'un capital.

Statistiques

■ Selon l'enquête sur les revenus et la consommation (ERC 2000) réalisée par l'Office fédéral de la statistique, le revenu des ménages a progressé de 4,1 % pour atteindre 8 696 francs en moyenne, alors que l'inflation s'est inscrite à 2,3 % pour la même période. Les ménages gagnant moins de 6 000 francs sont moins nombreux alors que ceux au-dessus de cette barre augmentent.

■ L'inflation a fait un bond en Suisse en avril, à cause de la hausse des tarifs du pétrole et de l'habillement. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,9 % selon l'Office fédéral de la statistique. Pas de quoi inquiéter les experts qui prévoient une stabilisation de l'inflation d'ici à la fin de l'année.

Sports

■ Pour la première fois sur le sol romand, une fête de lutte suisse " masculine " a accueilli des combats féminins. À Mont-sur-Rolle le 12 mai, lutteurs et lutteuses ne se sont pas affrontés : les femmes n'avaient pas le droit de participer à un concours, mais ont effectué des combats de démonstration.

■ Une campagne " sport.espace sans fumée " a été lancée le 16 mai à Lausanne. Elle appelle les 81 fédérations sportives de Suisse et les 27 000 clubs affiliés à signer une charte pour un sport sans tabac, et à renoncer à tout parrainage par les cigarettiers.

■ La Suisse est devenue championne d'Europe de

football. L'équipe des " moins de 17 ans " a réussi cet exploit, en battant la France en finale du championnat d'Europe qui se déroulait au Danemark (0-0 après prolongations, 4 tirs au but à 2). Leurs aînés des " moins de 21 ans " ont eu moins de chance : ils ont échoué en demi-finale de l'Euro à Bâle, contre... la France.

Société

■ Afin d'alimenter les Épiceries sociales, qui vendent à bas prix des denrées alimentaires et produits de première nécessité, Nestlé Suisse a signé un accord avec Caritas Suisse, et s'est engagé à offrir ses surplus.

■ Quatre ans après les faits, deux avocats français, dont Jacques Vergès, demandent au pape de rouvrir l'enquête sur le meurtre, en mai 1998, du commandant de la Garde suisse Aloïs Estermann et de sa femme. En cas de refus, la justice suisse sera saisie du dossier. Accusé du double meurtre trois heures après les faits, le jeune garde pontifical valaisan Cédric Tornay,

23 ans, se serait suicidé, selon la justice vaticane. Se basant sur des expertises médico-légales et des examens balistiques, les deux avocats sont persuadés que le jeune homme a été assassiné.

■ Le Conseil fédéral a modifié quatre ordonnances sur la circulation. Les patinettes, planches à roulettes, trottinettes, rollers... auront désormais droit aux trottoirs,

PATINETTES OU TROTTINETTES ?



aux pistes cyclables, aux routes secondaires dépourvues de trottoirs, et aux zones où la vitesse est limitée à 30 km/h. Les utilisateurs de ces " engins " devront accorder la priorité aux piétons, sous peine d'une amende 30 francs, et être munis d'un éclairage pour emprunter de nuit les pistes cyclables ou ▶

LUTTE FÉMININE ...



► les chaussées. Enfin, obligation leur est faite d'utiliser les passages pour piétons pour traverser les rues.

Nature

■ Max, la première cigogne blanche à être munie d'une balise Argos, à l'initiative du Musée d'histoire naturelle de Fribourg, a été repéré en train d'assurer son devoir paternel, dans le village alle-



mand de Salem, dans le Bade-Wurtenberg. Né en mai 1999 à Avenches, Max a été suivi depuis sa naissance. On peut suivre ses déplacements sur le site Internet du musée à l'adresse www.fr.ch/mhn.

■ L'association vaudoise Aqua Nostra s'érite en lobby national. Née pour faire front aux associations écologistes dans la Grande-Cariçaie, l'organisation veut désormais avoir son mot à dire sur les sujets nationaux, afin de contrer les "fondamentalistes" de Greenpeace, du WWF ou de Pro Natura. "Entre la destruction de la nature et la mise en vitrine du pays, nous défendons le juste milieu", estime Serge Beck, le président de l'association qui souhaite être reconnue par

l'administration comme un partenaire à part entière, au même titre que les organisations de défense de l'environnement. Sa principale cible : l'Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage, accusé d'être le porte-voix des associations écologistes et de "multiplier les études et les rapports coûteux et contradictoires".

Événements culturels

■ Le conseil d'administration du défunt Journal de Payerne va confier ses archives à l'Association du Vieux-Payerne, qui sera responsable du stockage et de la conservation de 111 années de publication. L'association devra offrir un droit de consultation à toute personne du district de Payerne, ne pourra pas les céder et devra les remettre à la commune en cas de dissolution.

■ Le Premier prix du concours d'architecture de Nyon a été attribué à l'architecte morgien Bernard Pahud, pour son projet de mise en valeur de l'amphithéâtre romain de Nyon, un monument découvert fortuitement en juin 1996, lors de

travaux de terrassement. Estimé à 7,8 millions de francs, le projet devrait en partie être subventionné par la Confédération et le canton, mais uniquement sur l'aspect de conservation archéologique. Le premier spectacle dans l'amphithéâtre n'interviendra pas avant huit à dix ans.

■ Jacques Chessex a été décoré de la Légion d'honneur. L'écrivain vaudois est récompensé pour "l'apport considérable de ses écrits à la France". Jacques Chessex a déjà reçu le Prix Goncourt en 1973 pour L'Ogre, le Grand Prix du langage français pour l'ensemble de son œuvre en 1999, est membre du jury du Prix Médicis depuis 1996, et avait déjà reçu la distinction de Commandeur des arts et lettres.

■ Une mission archéologique égypto-franco-suisse a mis au jour, près du Caire, une pyramide qui appartenait à une reine de l'Ancien Empire pharaonique. 110^e pyramide découverte en Égypte, la construction remonterait à la IV^e dynastie (2680-2560 av. J. C.) et pourrait appartenir à la belle-fille ou petite-fille du roi Chéops, constructeur de la grande pyramide de Guizeh.

■ La Suisse participera aux expositions universelles de Paris en 2004 et d'Aichi au Japon en 2005. Présence Suisse lance un concours

pour rassembler des idées "originales, visionnaires et attrayantes" pour présenter le pays. Informations sur le site Internet www.presence.ch.

■ La propriété veveysanne de feu Madame de Warens divise les élus de Vevey. La municipalité souhaite vendre la maison, à cause du prix des rénovations à y effectuer, montant estimé à 2,8 millions de francs, mais certains élus sont favorables à un appel d'offres, d'autres à un partage du financement par les différentes communes du district, d'autres enfin pensent que la maison pourrait abriter le Conservatoire régional.

■ Pro Helvetia a décerné ses traditionnelles commandes littéraires à 33 écrivains suisses, dont 10 romands, 17 germanophones, 3 italophones et 3 rhéto-romanches. Les auteurs retenus se partagent 650 000 francs au total. Ces aides annuelles permettent à des écrivains ayant déjà publié un livre, de se retirer de la vie active pendant quelque temps pour se consacrer entièrement à leurs projets littéraires.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**

N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses

À nos lecteurs

Le présent numéro ne contient toujours pas d'article retracant la vie de notre ami Willy Bossard. Nous ne voudrions pas limiter cet article à la courte période où nous l'avons côtoyé. Nous sommes toujours à la recherche d'un ami qui pourrait nous parler des autres périodes de sa vie, riche d'activités. Merci de vous adresser à la rédaction.

